



NOTE D'INFORMATION N° 000013 /MINFOPRA du 18 JUIN 2021

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative porte à la connaissance de l'opinion publique qu'il lui revient avec insistance, malgré de multiples mises en garde, la fâcheuse pratique de **vente des fiches d'inscription aux concours administratifs à 200 FCFA**, par des personnes non encore identifiées.

Tout en réprouvant cette pratique ô combien répréhensible, le Ministre rappelle aux candidats que la fiche d'inscription aux concours administratifs n'est l'objet d'aucun monnayage. Elle s'obtient **gratuitement** auprès des délégations régionales de la fonction publique ou peut être téléchargée sur le site web du MINFOPRA à l'adresse : www.minfopra.gov.cm.

Seuls les frais du timbre fiscal à y apposer, d'un montant de **1 000 FCFA**, sont exigibles et payés uniquement auprès des services compétents du Ministère des Finances déployés pour la cause, dans toutes les délégations régionales de la fonction publique.

Le Ministre en appelle une fois encore à la vigilance des candidats contre toute tentative de filouterie autour des concours administratifs et met en garde, les auteurs et complices de tels agissements qui les exposent à des poursuites pénales, conformément à la réglementation en vigueur.

Il invite en outre les candidats à privilégier l'inscription aux concours en ligne à partir de la plateforme accessible à l'adresse : <http://concoursonline.minfopra.gov.cm>.

Le Ministre rappelle enfin que les candidats optant pour une inscription en ligne peuvent bénéficier de l'accompagnement gratuit des 434 Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes disséminés dans notre pays.

Ampliations :

- MINFOPRA/CELCOM pour large diffusion ;
- MINFOPRA/Site web ;
- CRTV Radio ;
- Archives/Chrono ;
- Affichage.



Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative

Joseph LE